

DÉPARTEMENT
AUBE
CANTON
SAINT ANDRE LES VERGERS 10
COMMUNE
ST ANDRÉ
STM / DP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
Restrictions de stationnement
Avenue Maréchal Leclerc

Le Maire de la Ville de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS,

Vu le Code de la Route plus particulièrement les articles R417-12 et L 325-1 à L 325-2,

Vu les Articles L 2212-1 à L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'Entreprise Roger MARTIN sise 38 rue Jean-Baptiste COLBERT 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC, en date du 15 avril 2026, qui sollicite une restriction de stationnement Avenue Maréchal Leclerc au droit de l'Eglise (côté pair) afin que les clients des commerces puissent bénéficier de stationnement ;

Considérant que pour le bon fonctionnement des commerces, il y a lieu de mettre en place une restriction de stationnement, comme indiqué ci-dessus ;

ARRÊTÉ

Article 1 : A compter du vendredi 17 avril 2026 et pendant 60 jours, sur l'avenue Maréchal Leclerc au droit des commerces entre le n°50 et la rue Gilbert MEDERIC côté pair, le stationnement sera limité à 10 minutes. Les véhicules ne respectant pas cet arrêté pourront être enlevés par la fourrière.

Article 2 : Les panneaux de pré signalisation et de signalisation seront mis en place et maintenus par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, seront constatées, poursuivies et réprimées, conformément à la Loi.

Article 4 : M. Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Aube, M Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, MM. Les Agents de la Police Municipale, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à :

- . M. L'Officier du Ministère Public près les Tribunaux de Police de l'Aube ;
- . M. Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours à TROYES à charge par lui d'en assurer la transmission aux Chefs de Centre de Secours intéressés ;
- . M. Le Commandant de la C.R.S. n° 35 à TROYES ;
- . L'entreprise Roger MARTIN sise 38 rue Jean-Baptiste COLBERT 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC.

Fait à SAINT-ANDRE, le 16 avril 2026.

Le Maire,



Catherine LEDOUBLE